



Certificat de nationalité français - quels documents

Par **r stephanie**, le **08/10/2016** à **16:25**

Bonjour,

Séparée du père de mon enfant Camerounais depuis la naissance, je découvre la mention "certificat de nationalité française délivré le " sur l'extrait d'acte de naissance de mon fils.

Or son père - qui m'a volé de grosses sommes d'argent - ne m'a jamais demandé de document et en naviguant sur le net, j'ai l'impression qu'il faut au moins mon extrait d'acte de naissance pour obtenir le certificat de nationalité française de l'enfant et que ce certificat ne peut pas être obtenu par un ex concubin.

Aussi ma question est : est-ce qu'il y a un moyen, pour un ex concubin d'obtenir un certificat de nationalité française pour notre fils sans me demander aucun document et en toute légalité ?

Comment est-ce que cela se passe ? Est-ce que ce certificat ne peut être obtenu qu'au tribunal avec l'extrait d'acte de naissance de la mère ? Pourquoi est-ce mentionné sur l'extrait d'acte de naissance ?

Merci d'avance pour vos retours.

Par **youris**, le **08/10/2016** à **17:01**

bonjour,

étant le père, il pouvait obtenir une copie intégrale de l'acte de naissance de son enfant qui est français si comme je le suppose vous êtes française.

la copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant doit mentionner votre nationalité.

on peut obtenir un extrait d'acte de naissance sans filiation sans avoir à justifier votre demande ou votre qualité.

salutations